



ACADÉMIE DE RENNES

Liberté
Égalité
Fraternité

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE RENNES

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017 portant dispositions statutaires communes au corps de catégorie A de la fonction publique de l'État à caractère socio-éducatif ;

Vu les lignes directrices de gestion académiques ;

ARRETE

Article unique : Les personnels d'assistants de service social de l'éducation nationale, dont les noms suivent, sont proposés sur la liste du tableau d'avancement au grade d'assistant principal de service social au 01 septembre 2021 :

Liste principale :

1. Maryse MEVEL - DSDEN du Finistère
2. Christine LE FUR – DSDEN du Morbihan
3. Béatrice MAROLLEAU – DSDEN des Côtes d'Armor
4. Haude CAVALIER PELLEN – Université de Rennes I
5. Sylvie DIEPPEDALLE - DSDEN du Finistère
6. Jean-Brice DEDIEU – DSDEN des Côtes d'Armor

Fait à Rennes, le mercredi 09 mars 2022

Pour Le Recteur et par délégation,
La Secrétaire Générale d'Académie,

Po
La Dir.

Anne-Sophie RAULT

on
naines

Marine LAMOTTE D'INCAMPS